Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 035-213500010-20260330-2026404-DE

MAIRIE D'ACIGNÉ *(Ille-et-Vilaine)*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Acigné s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier DEHAESE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis de manière dématérialisée aux conseillers municipaux le vingt-quatre mars deux mille vingt-six. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le vingt-quatre mars deux mille vingt-six.

Etaient présents : M. Olivier DEHAESE, Maire, Mme Anne-Hélène TUAL, M. Yves-Alain GUIVARCH, Mme Aurélie CHATELLIER, M. Guillaume BOUÉ, Mme Marie BACHY, M. Jean-Jacques MARTINEZ, Mme Caroline HANS, M. Jean-Michel HAUTBOIS, adjoints, M. Jean-Yves DE BUCK, M. Fabrice AUTRIQUE, Mme Murielle COLLEN, Mme Marie-Noëlle FAULON, Mme Carine KULIK, Mme Émilie JARDÉ, M. Christophe COUTURIER, M. Fabrice LOUVEAU, M. Jordan LE ROUX, Mme Tifenn BOUVET, Mme Myriam DESHOUILLERES, Mme Élise LEQUEUX, Mme Anaïs BOURGEOIS, M. Olivier CLOUTEAU, M. Gauthier PILLON, M. Fabien BRUNET, M. Nicolas HUMBERT, M. Julien METAYER, Mme Aésa DORGE, conseillers municipaux.

Absente : Mme Claire JUBAULT, conseillère municipale.

M. Yves-Alain GUIVARCH a été nommé secrétaire.

A ce jour, 29 conseillers sont en exercice.

N° 2026.4.04 - ADMINISTRATION GENERALE - Élection des délégués représentant la Ville d'Acigné au sein du SIMADE 35

Monsieur Dehaese, Maire, propose au conseil municipal de procéder à la désignation des représentants de la Ville d'Acigné au sein du syndicat intercommunal de soins infirmiers et de maintien à domicile des personnes âgées (SIMADE 35).

L'article 4 des statuts du SIMADE 35 dispose que la commune d'Acigné est représentée par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Pour ces désignations, il est proposé au conseil municipal d'appliquer l'article L. 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit que l'assemblée peut décider, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret pour les nominations des délégués.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret pour ces nominations, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-7 du CGCT.

Monsieur le Maire, après avoir procédé à l'appel à candidatures, constate qu'une seule liste a été déposée pour chacun des postes de délégué titulaire et de délégué suppléant.

Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 035-213500010-20260330-2026404-DE

Les nominations prennent donc effet immédiatement et il en est donné lecture par le Maire.

Délégués titulaires
M. Jean-Jacques Martinez
Mme Claire Jubault

Délégués suppléants
Mme Tifenn Bouvet
Mme Carine Kulik

Pour copie certifiée conforme au registre
ACIGNE, le 31 mars 2026

Olivier DEHAESE
Maire d'Acigné

Yves-Alain GUIVARCH
Adjoint, secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir de www.telerecours.fr. à compter de sa notification, de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux